

L'écxo des Moulins



Bulletin de l'Association des Moulins du Finistère
Penn ar Bed

No

95

Mars 2023

Sommaire

- Mot du Président.
- Activités de l'AMF.
- Jean Berehouc offre deux maquettes à l'AMF.
- Quand l'écologie se bat contre les moulins...
- La Guerre de l'Eau fait rage chez Madame Borne.



Raymond Lagadic mesure la température de son installation à l'aide d'un pistolet à infrarouge.

Chers Amis

Dans un contexte difficile, il nous faut plein d'énergie pour lutter.

Concernant les affaires judiciaires, je dois vous signaler une victoire de la Fédération et de Maître Remy : le Conseil d'Etat a censuré le décret du 30 juin 2022, les destructions d'ouvrage sont de nouveau soumises à procédure d'autorisation et non de simple déclaration. Donc une mauvaise nouvelle : la censure de l'article L214-18-1 par le Conseil d'Etat après pourtant la confirmation de sa constitutionnalité par le Conseil Constitutionnel quelques mois auparavant. Le Conseil d'Etat s'est appuyé sur la législation européenne sur la protection de l'anguille et la DCE 2000 sur l'eau pour faire sauter cet article d'exemption. Les actions contre les programmes d'aides SDAGE vont donc se poursuivre.

La Fédération va mettre en place une nouvelle procédure contre l'Etat suite à la sécheresse 2022 et l'ouvrage de M. Potherat. Le Président de la Fédération Pierre Meyneng a rencontré le cabinet Huglo Lepage pour évoquer la possibilité de porter plainte contre l'Etat à la suite des conséquences écologiques désastreuses de la destruction des seuils sur les eaux et les milieux qu'a mis en exergue cette nouvelle sécheresse 2022 et la communication. L'ouvrage extrêmement précis et documenté de M. Pierre Potherat, validé par ses pairs offre un appui solide d'un point de vue écologique. A l'unanimité des membres du Conseil d'Administration de la Fédération, les administrateurs donnent tout pouvoir au Président afin de poursuivre l'Etat pour atteinte aux différents enjeux prescrits à l'article L211-1 du code de l'Environnement et en particulier : à la ressource en eau de surface et souterraine, à son accès, à l'alimentation en eau des populations, des industries, des activités, aux milieux aquatiques et rivulaires, aux zones humides, à la sécurité des biens et des personnes, au patrimoine, sa mise en valeur, à la destruction d'un potentiel de petite hydroélectricité par suite d'encouragement et de financement de la destruction des ouvrages.

Le président de la FFAM a communiqué avec les principaux ministères, la DGEC et à Mme la Ministre l'étude du potentiel hydroélectrique du bureau d'études « Eau'rigine ». Une rencontre est prévue avec M. Milza son conseiller aux énergies. Le livre de M. Potherat a également été adressé aux principaux Ministères avec courrier circonstancié. Le Ministre s'est déchargé sur la secrétaire d'Etat à la biodiversité dont nous avons eu une première réponse nous indiquant qu'elle allait nous répondre.. Affaire à suivre.

De mon côté, en ce début d'année, j'ai eu à intervenir pour des états des lieux de moulin pour de nouveaux adhérents. Quand des problèmes juridiques apparaissent, j'ai fait appel à Michel Diébold.

J'ai pris contact avec des fabricants de turbines. Notre prochain CA ayant lieu le 25 mars nous essayerons de les faire venir dans notre Finistère. Je vous demande de préciser au bureau si vous êtes intéressés afin de vous contacter s'il y avait urgence.

Le président Pierre Meyneng a félicité Raymond Lagadic pour sa disponibilité à accueillir M. Sezec journaliste du journal « Le Point ». Je terminerai en remerciant M. Jean Berehouc de Plonévez-Porzay pour le don de deux maquettes à l'association.

Que vivent nos moulins. Benoît

Activités passées de l'AMF

Fin 2022

Restauration des vannes du bief du Moulin de Kereon à Saint Sauveur:

Démontage, restauration, remontage.



Quand l'écologie se bat contre les moulins...

Absurdie.

Le nouveau dogme? Libérer le cours de l'eau à tout prix.

PAR EMILIE TREVERT (AVEC ERWAN SEZNEC)

Raymond Lagadic est l'heureux propriétaire du moulin de la Lorette, à Plogonnec, près de Quimper. Le retraité a grandi dans cette imposante bâtisse construite en 1746, refaite de bric et de broc, où son père, meunier, moulait le grain. Lui même ancien meunier, il ne se voit pas quitter les bords du Steir, affluent du fleuve Odet. L'homme qui ne se départ jamais de ses bottes, vit au fond de ce vallon en quasi-autarcie. Le Finistère, sillonné par des centaines de rivières, a connu jusqu'à 300 moulins hydrauliques en service. Aujourd'hui, celui de Raymond Lagadic alimente en électricité sa maison, située 20 mètres plus haut. « *On pourrait alimenter trois ou quatre maisons avec ce moulin.* », soutient-il. L'installation a été bricolée à partir de pièces mécaniques anciennes et d'électronique moderne. « *Il faut surveiller le fonctionnement, il y a toujours un risque de surchauffe.* »

En amont, à coté d'un petit barrage d'environ 1 mètre, un mur de béton surmonté d'une grille appelée échelle (ou passe) à poisson est censé aider les grands migrateurs à remonter la rivière. « *Ça ne sert à rien, lâche le retraité, amusé, je n'ai jamais vu un saumon emprunter l'échelle! Ils préfèrent remonter tranquillement le déversoir.* » Quand ils sont là... Huit saumons seulement ont été pêchés l'an dernier, quand dans les années 1950, on en comptait 200 à 300 dans l'estuaire de l'Ode. La faute aux moulins et autres barrages? Depuis une loi de 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques (Lema) - Supposée transposer la directive-cadre sur l'eau de 2000 -, ils sont accusés de nuire à l'écosystème aquatique. La présence de ces obstacles (110000 dont 60000 chaussées de moulins) sur nos rivières empêcherait l'écoulement naturel de l'eau, donc la libre circulation des poissons et des sédiments, comme le veut la « *continuité écologique* ». Un principe nécessaire pour les pouvoirs publics et une frange d'écologistes, une absurdité idéologique pour d'autres. « *Selon le dogme imposé par l'Etat, il faudrait revenir à la nature la plus sauvage possible, estime le président de l'association de citoyens Hydrauliciens, Charles François Champetier, auteur d'un millier d'articles sur le sujet. Sauf que, des obstacles en rivière, il y en a toujours eu! Des castors font des barrages, des arbres tombent dans l'eau...* »

De son côté, le secrétariat d'Etat à l'écologie estime que « *Les interruptions de continuité causées par ses ouvrages en cours d'eau entraînent de nombreux impacts sur le fonctionnement et la biodiversité de ces milieux aquatiques* ». Et de citer, en plus de la morphologie du cours d'eau et des habitats, « *La diminution ou la disparition des espèces* ». Ces obstacles qui créent des retenues d'eau, contribuent également, selon le ministère, au « *réchauffement et à la modification de la qualité de l'eau et bloquent ou perturbent les déplacements et*

migrations des espèces aquatiques migratrices », « *Barrages et seuils peuvent ainsi conduire à la mortalité des espèces aquatiques migratrices* », martèle, sur son site, France Nature Environnement.

En somme, les moulins tuent des poissons! Ce qui fait dire à notre propriétaire breton, se remémorant les eaux poissonneuses de son enfance: « *A l'époque, il y avait plus de moulins qu'aujourd'hui, donc plus d'obstacles, et ils n'ont jamais empêcher les poissons migrateurs de remonter, sachant qu'un saumon saute entre 2 à 3 mètres de hauteur!* »

Ces petits ouvrages hydrauliques sont-ils la cause première de la détérioration de la qualité de l'eau? Non, s'insurge Charles François Champetier: « *Dire que les seuils de moulins n'auraient aucune influence sur la rivière et son peuplement serait inexact. Mais les grands barrages (type EDF), la pollution et la surpêche ont certainement causé plus de dégâts.* »

« **Folie idéologique** ». Depuis une dizaine d'années, la politique de continuité écologique a conduit à la destruction (largement subventionnée) de 1400 ouvrages, selon le ministère. « *Si l'on prend la totalité des rivières, d'après les données de l'Office français de la biodiversité, 4300 seuils ont été totalement détruits et 7800 partiellement détruits* », assure Pierre Meyneng, Président de la Fédération française des Associations de Sauvegarde des moulins (Ffam). Un article de loi climat et résilience a cependant freiné ce mouvement en interdisant la destruction des moulins à eau en 2021. Pour ses défenseurs, c'est une question de bon sens. « *L'hydraulique des rivières en France a sept siècles, et elle est parfaitement adaptée à la saisonnalité de notre climat* » estime le président de la Ffam, qui ne décolère pas face à cette « *folie idéologique* » qui consiste à « *renaturer* » les rivières et considérer que « *retenir l'eau est antinaturel* ».

Il va plus loin: « *C'est une catastrophe écologique! La politique menée depuis dix ans a fortement aggravé la pénurie d'eau. En cassant ces seuils, on abaisse drastiquement le niveau de l'eau, qui s'écoule plus vite et ne nourrit plus suffisamment les nappes alluviales [nappes souterraines qui accompagnent la rivière, NDLR].* »

Résultat, selon des géologues: de plus en plus d'assecs estivaux. Pour preuve, il cite l'exemple de la Vire, un « *cas d'école* »: « *Sept petits ouvrages ont été détruits sur cet affluent de la Manche alors qu'ils produisaient l'équivalent de la consommation électrique d'environ 3000 personnes, une énergie renouvelable et propre. Et les aloses, principaux poissons migrateurs du fleuve sont passées de 9000 en 2015 (date de la première destruction) à 1000 en 2022! Il n'y a plus d'eau l'été, donc plus de poissons...* » Ironie de l'histoire: à quelques kilomètres des ouvrages rasés, un barrage provisoire a dû être monté en urgence cet été pour rehausser le niveau du fleuve et garantir l'approvisionnement en eau potable. Il n'a été démonté que début mars.

12 000

C'est le nombre d'ouvrages qui ont été détruits (totalement ou partiellement) en dix ans, dont 10 000 seuils de moulins.

Source: Office français de la biodiversité

Pourtant la Vire est citée par le ministère comme un exemple de réussite de cette politique, avec une répartition du saumon qui aurait « *progressé vers l'amont et où l'on retrouve deux à trois fois plus de juvéniles et trois fois plus de saumons adultes que dans les années 1980-1990* ». Qui croire? « *On nous ment tout le temps, tout ça pour camoufler une énorme erreur! S'emporte Ludovic Panneau, président de l'Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques de Montreuil Bellay (Maine et Loire). C'est un suicide écologique!* » Pour lui les aménagements faits par l'Etat sont responsables de l'assèchement du Thouet. « *On a dépensé plus d'un million d'euros pour avoir des poissons qui crèvent l'été!* » Plus de 500 morts cet été recense-t-il. Pour connaître la cause de cet excès de mortalité, Ludovic Panneau qui a une formation en gestion et protection de la nature, a fait réaliser des prélèvements d'oxygène sur cet affluent de la Loire. « *Résultat: là où on a cassé des*

barrages, côté Maine et Loire, le milieu est néfaste pour la faune et la flore, c'est l'asphyxie complète! Le faible niveau d'eau réchauffe l'eau et accélère le développement d'algues invasives; ors trop d'herbiers tuent le poisson. Quelques mètres plus loin, côté Deux Sèvres, qui a un niveau d'eau normal, on avait pas de mortalité malgré la sécheresse. »

Castors. En Mayenne, où 200 ouvrages ont été supprimés, même constat: on peut traverser à pied le Vicoïn l'été, quant aux carpes, brochets et tanches, ils se font rares. Mais ce qui inquiète surtout Paul Henri de Vitton, propriétaire moulin de Thévalles, c'est l'approvisionnement en eau: « *Des centaines de milliers de mètres cubes d'eau ont été supprimés! Vous allez pomper où il n'y a plus de retenues d'eau?* »

Seule solution pour les défenseurs des moulins et certains pêcheurs: remonter les lignes d'eau. Reconstruire des barrages serait un aveu d'échec. A moins de miser sur les... castors pour réaliser cette besogne. Paul Henri de Vitton a d'ailleurs remarqué leur retour progressif: « *Ils refont ce que l'homme a détruit.* »

Article du journal **Le Point** 2641 16 mars 2023

La guerre de l'Eau fait rage chez Madame Borne

AU ROYAUME d'Elisabeth Borne, les moulins ne tournent pas rond: tel est le constat désabusé que dressent les riverains de la Vire, un modeste fleuve côtier long de 128 km qui se jette dans la Manche après avoir arrosé la ville de Vire, dans le Calvados, département où Borne est députée. Le 4 août, les habitants, habitués à voir démolir les digues des moulins à eau en vertu d'une politique menée par l'Office français de la biodiversité (OFB), comme « Le Canard » l'avait relaté en 2018 et en 2021, voient débouler camions et grues.

Vire de barrage

Encore une destruction de moulins, après les 300 déjà perpétrées en Normandie? Au contraire! Les engins mettent en place un barrage « provisoire » afin de rehausser le niveau de la Vire peu avant Saint Lô. Car depuis la disparition des digues, la sécheresse menace de tarir la station de pompage alimentant la préfecture de la Manche. Proverbe normand: « Reconstruire après avoir cassé, c'est toujours travailler. »

Ce qui n'empêche pas les pelleteuses une quinzaine de kilomètres en amont, d'anéantir un autre barrage - celui de Tessay-Bocage -, qui permettait d'alimenter une micro centrale hydraulique. Heureusement que la loi du 29 août 2021 interdit toute destruction de moulin à eau et qu'on se trouve à un jet de pierre de la circonscription de Borne, garante de la législation...

Selon l'OFB, la loi ne vise que les futurs projets de destruction - pas ceux qui étaient déjà programmés.

Vérification faite, aucune ligne du texte ne contient cette disposition. « *Quand la peine de mort a été abolie, ceux qui étaient déjà condamnés n'ont pas été exécutés* », grince un local.

En tout cas, pendant que, à Paris, Borne vante l'énergie hydraulique renouvelable et la production locale, en Normandie, son administration fait tout le contraire. ET, alors que, pour anticiper les prochaines sécheresses, le gouvernement songe à creuser des « mégabassines », la destruction des digues des moulins a pour effet immédiat un déversement des eaux vers la mer.

Adieu, veau, Vache, poisson.

De plus, la démolition, cet été, du moulin de Tessay-Bocage, qui offrait un bassin navigable sur quelques kilomètres, a entraîné la fermeture d'une jolie base de loisirs.

Le massacre des moulins était censé, par ailleurs, rétablir une libre circulation des poissons. Or, faute d'eau, leur mortalité explose! Anguilles, truites et saumons restent invisibles, étal population des aloses, selon les statistiques officielles, est passée de 8 000 en 2016 à moins de 1 000 en 2021. Normal: la route était coupée depuis la construction de ces moulins, au Moyen Age, et les poissons l'ont oubliée... Non mais à l'eau, quoi!

A.G.

Article du **Canard Enchaîné** 19 octobre 2022.

Fin 2022	Expertise de la Roue du Moulin du Cleuyou à Ergué Gabéric.
Vendredi 6 janvier	Permanence à Daoulas. Etat des lieux Moulin de Saint Eloy à Saint Eloy.
Samedi 7 janvier	CA AMF à Daoulas.
Lundi 16 janvier	Ouverture des Inscriptions pour les JPPM.
Samedi 21 janvier	Vœux du Maire de Daoulas à la mairie.
25 et 26 janvier	Carrefour Gestion Locale de l'Eau à Rennes.
Vendredi 27 janvier	Sage Léon Trégor à Morlaix.
Mercredi 1er février	Sage de l'Elorn au Relecq-Kerhuon: Agrandissement d'une usine de production de glaces.
Vendredi 3 février	Permanence à Daoulas.
Jeudi 9 février	Réunion à Pont Ours Plouguin et au Moulin de Lansolot à Saint Derrien.
Vendredi 24 février	Etat des lieux Moulin de Kereon à Saint Sauveur: Manœuvre des vannes.
Mardi 28 Février	Assistance conseil au Moulin de Bondivy à Ploneour Lanvern.
Vendredi 3 mars	Permanence à Daoulas, présence du Maire de Daoulas.
Mardi 7 mars	Prises des Maquettes de Jean Bereouc à Plonevez Porzay.
Mercredi 8 mars	Etat des lieux Moulin de Kermore Malguénac 56.
Lundi 13 mars	Etat des lieux Moulin Roch Glaz à Plougourvest.
Mercredi 15 mars	CA de l'Association des Amis de l'Ecomusée des Monts d'Arrée à Saint Rivoal.
Samedi 25 mars	CA AMF à Daoulas.



Un ami de Raymond Lagadic, **Jean Berehuc**, ancien meunier à Meilh Kerran Plomelin, a fait don à l'association de deux maquettes électrifiées par des piles:

- Un moulin à vent.
- Un moulin à eau avec une roue horizontale entraînant la meule.

Ces maquettes sont l'œuvre de Jean Berehuc passionné par le travail du bois.

Activés à venir de l'AMF

31 mars et 1er avril	A G Moleriae à Vouneuil sur Vienne, Moulin de Chitré GEREPI.
21,22,23 avril	Congrès FFAM dans le Périgord Noir.
23,24,25 juin	JPPM.

PERMANENCE DE L'ASSOCIATION

Tous les premiers vendredi du mois de 14h00 à 16h00 au
Moulin du Pont à DAOULAS.

Il est recommandé d'appeler auparavant
- le 06 26 16 02 85 (Benoît Huot).

Venez consulter:

- . Les fiches techniques
- . Les archives
- . Les journaux des associations
- . La bibliothèque
et commander vos futures lectures...



**Fédération Française
des Associations
de sauvegarde des Moulins**

www.moulinsdefrance.org

SITES INTERNET

qui vous permet de prendre connaissance de tous les textes
et documents officiels (carte grise des moulins...) et par
l'intermédiaire d'un flash mensuel, des dernières nouvelles
de nos moulins.

ASSOCIATION AMF <http://moulinsdufinistere.free.fr>
que nous vous conseillons de consulter fréquemment.

Vous découvrirez le résumé de nos activités avec de
nombreuses photos.

A Vendre DVD (5 €)

« Il est revenu le temps des Moulins »

Vidéo-film produit par l'association Triskell Pleyber
Patrimoine. Découvrir les énergies renouvelables à Pleyber-
Christ. Réalisation: Alain Martin, Lucien Rohou et Joseph
Monfort, avec l'aimable concours de Benoît Huot.

TRANSACTIONS FINANCIERES

Toutes les transactions financières :

- Adhésions,
- Abonnement à la revue Moulins de France,
- Participation aux activités.

Doivent être adressées au Trésorier :

Claude ROUSSILLON
1 Moulin de Lansolot 29440 Saint DERRIEN

AMF - Association n° W291001828

Membre de la Fédération Française des Associations de
sauvegarde des Moulins (FFAM).

Siège social:

Mairie, Moulin du Pont - 29460 DAOULAS
Tél.: 06 26 16 02 85

Contact : amisdesmoulinsdufinistere@yahoo.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Benoît HUOT, 06 26 16 02 85
Vice-Président : Alain LE QUERE, 02 98 54 46 03

Secrétaire : Jacques BECAM, 06 71 03 07 74
Secrétaire adj. : Jean-Louis LE FLOCH, 02 98 04 09 18

Trésorier : Claude ROUSSILLON, 02 98 68 54 43
Trésorier adj. : Raymond LAGADIC, 06 70 53 22 91

Membres:

Yvonne TROMELIN, 07 86 94 93 36
Charles GUEGUEN, 02 98 95 34 89
Hervé RICOU, 06 71 60 89 43
Michel DIEBOLD, 02 98 89 84 86

Conseiller juridique: M. DIEBOLD

Conseiller hydrologie : A. LE QUERE

Conseiller Nature - Environnement :
Charles GUEGUEN.

Webmaster: Hervé RICOU

Délégués SAGE:

L'Aulne: Hervé RICOU
Baie de Douarnenez: Raymond LAGADIC
Bas Léon: Michel DIEBOLD
Isole-Ellé-Laïta: Benoît HUOT
Elorn: Claude ROUSSILLON
Léon Trégor: Benoît Huot
Odet: Charles GUEGUEN
Ouest Cornouaille: Alain LE QUERE
Sud Cornouaille: Bruno LE GALL, 06 80 13 00 07

Contrôleur des comptes:
Jean Claude HOMBROUCK



L'Echo des Moulins est votre journal

Vous pouvez proposer d'y faire paraître vos
réflexions, documents, photos, petites annonces, en rapport
avec la vie des moulins.

Concepteur de la revue : AMF 29

Correspondant : Jacques BECAM, 06 71 03 07 74